

celui que les cultivateurs ont effectivement reçu au cours des périodes en question, près de 800 millions. A mon avis, voilà payer assez cher le régime de stabilisation que l'on recherche actuellement.

M. Sinnott: Sur quoi s'appuient les chiffres de l'honorable député?

M. Ross (Souris): Si l'honorable représentant de Springfield avait écouté, il saurait que ces chiffres se fondent sur les prix moyens du blé de la catégorie n° 2 pratiqués au cours des périodes en cause et ceux que les producteurs ont effectivement reçus. Cela donne-t-il satisfaction aux honorables députés?

Une voix: Ce n'est pas une raison.

M. Ross (Souris): Ce sont des faits et ces faits sont confirmés par les rapports pertinents de la Commission du blé.

M. Studer: L'honorable député ne peut aucunement étayer ces chiffres.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Sinnott: C'est de la pure propagande politique.

M. Ross (Souris): Ce sont des faits que confirme la statistique publiée par le ministère du ministre; ils sont incontestables.

M. Sinnott: Le député est-il contre l'accord sur le blé?

Une voix: Taisez-vous!

M. Ross (Souris): Il me fera grand plaisir d'entendre les honorables députés prononcer leurs propres discours sur l'accord international à l'égard du blé.

M. Sinnott: Êtes-vous pour ou contre?

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Ross (Souris): Vous le saurez avant que j'aie fini. Ces interruptions sont très intéressantes et je brûle d'entendre les députés qui m'interrompent prononcer leurs propres discours.

Le fait le plus décevant à propos de cette entente, c'est que la Grande-Bretagne a refusé de le signer. La Grande-Bretagne a toujours été notre principal marché pour notre blé et, en fait, pour d'autres produits agricoles qu'elle n'achète plus de nous maintenant. D'après le dernier rapport de la Commission du blé, le Canada a exporté 357 millions de boisseaux de blé et de farine de l'année-récolte 1951-1952, dont 127 millions à la Grande-Bretagne. Ces chiffres nous donnent une bonne idée de l'importance du marché anglais. Sous le régime du nouvel accord, on a fixé le chiffre global à 595 millions de boisseaux, dont 177 millions, soit une

part importante du total, ont été attribués à la Grande-Bretagne. Comme l'a fait remarquer le ministre du Commerce (M. Howe), si l'Angleterre refuse de participer à l'accord, nous devons étudier la question à nouveau après le 15 juillet. Il ne s'agit aujourd'hui que de conjectures. Nous ne pouvons savoir ce que l'accord nous vaudra qu'après le 15 juillet, date ultime à laquelle les divers pays intéressés doivent vraiment décider s'ils participent ou non à l'accord. C'est aujourd'hui le dernier jour où les pays intéressés peuvent signer l'accord mais, comme le ministre l'a déclaré, ils peuvent attendre au 15 juillet pour annoncer leur décision finale.

Le très hon. M. Howe: Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que nous étudierions la question du versement initial à l'égard du blé. Le Canada va effectivement participer à l'accord.

M. Ross (Souris): Le 17 avril on a demandé au ministre de dire quelle attitude le Canada adoptait à la suite de la déclaration formulée par des fonctionnaires du gouvernement américain selon laquelle les États-Unis n'accepteraient pas le contingentement prévu actuellement si l'Angleterre ne participait pas à l'accord. Comme on peut le vérifier à la page 4225 du hansard, voici ce que le ministre a répondu. Si on me le permet, je donnerai lecture de la dernière partie de cette réponse, la partie importante:

Dans tous nos calculs à l'avenir, nous devons nous rappeler que les Anglais auront besoin de 200 millions de boisseaux de blé provenant des approvisionnements mondiaux. Peu importe qu'ils l'achètent au prix prévu dans l'accord ou au prix de la catégorie 2, le fait demeure que le Royaume-Uni a besoin de blé. Ni le Canada, ni les États-Unis, ni l'Australie ne voudront, je crois, s'engager en vertu de l'accord au point de n'être plus en mesure de répondre aux besoins de la Grande-Bretagne. Je ne sais pas quelle forme prendra l'accord. Si, après la mi-juillet, on constate que la Grande-Bretagne n'a pas encore accepté l'accord, il faudra tenir une nouvelle réunion et effectuer une nouvelle répartition. Comment se fera cette répartition, je l'ignore.

Voilà les paroles mêmes qu'a prononcées sur ce point le ministre compétent. Elles nous apportent la preuve que nous ne serons pas fixés avant le 15 juillet sur la portée que cet accord revêtira pour le Canada, en tant que grand pays producteur. C'est la considération que je voulais mettre en relief.

Autre aspect décevant de l'accord, que l'absence d'une échelle mobile tenant compte des frais de production au cours de la durée de l'accord. Les producteurs ont vu leurs frais augmenter de façon constante, mais le ministre des Finances a dit qu'on ne pouvait se rendre à la demande d'échelle mobile formulée par leurs représentants mandatés. Je regrette que l'accord dont nous sommes saisis ne renferme pas de disposition en ce sens.